



VILLE DE SOLLIÈS PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIÈS PONT

Séance du jeudi 20 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

**Date de la convocation**  
12 septembre 2018

**Date d'affichage**  
12 septembre 2018

**Objet de la délibération**  
*Direction de l'urbanisme -  
Cession d'un terrain à bâtir  
situé chemin de ma verte  
Vallée (section AK nos 259  
et 319)*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude.

**Procurations :**

ZUCK Bernard donne procuration à RE Daniel,  
BESSET Monique donne procuration à PICOT Joël,  
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,  
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre.

**Absents :**

LACOURTE Gérard,  
MAESTRACCI Sylvie,  
MANDON-BONHOMME Céline.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Solliès-Pont est propriétaire d'un terrain à bâtir situé chemin de ma verte Vallée, constitué de 2 parcelles cadastrées section AK n<sup>os</sup> 259 et 319. Des agences immobilières ont été consultées pour la mise en vente de ce bien.

Une offre nous a été faite pour un montant de 130 000 euros, conforme à la valeur vénale estimée par les Domaines.

Il est proposé de céder ces parcelles pour un montant de 130 000 euros à monsieur Najib Abdelhakim pour la réalisation d'une maison individuelle sur la parcelle AK 319 et de stationnements sur la parcelle AK 259 uniquement.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser céder ce bien aux conditions définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 ;

VU l'avis de France Domaine émis le 18 juillet 2018 ;

**CONSIDERANT** que la commune est propriétaire des parcelles AK n°s 259 et 319 situées en zone urbaine au plan local d'urbanisme destinée aux quartiers à dominante pavillonnaire ;

**CONSIDERANT** que la commune n'a pas d'intérêt à conserver ces parcelles qui peuvent être utilisées pour la construction d'une maison individuelle ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** monsieur le maire à céder monsieur \_\_\_\_\_ les parcelles cadastrées section AK n°s 259 et 319 pour un montant de cent trente mille euros (130 000 €).

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

25 SEP. 2018  
28 SEP. 2018





N° 7300-SD  
(mars 2016)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Métiers

Service des Domaines - Évaluations

Adresse : Place Besagne

CS 91409

83056 TOULON CEDEX

Téléphone : 04.94.03.81.35

Fax : 04.94.03.81.86

Le 18/07/2018

*Le Directeur Départemental des Finances  
Publiques du Var*

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Marion MATHLOUTHI

Téléphone : 04.94.03.81.41

Courriel : [marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. : 2018-130V0920

à

COMMUNE DE SOLLIES-PONT  
26 avenue du 6° RTS  
83210 Solliès-Pont

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : Terrains**

**ADRESSE DU BIEN : Chemin de la Verte Vallée, 83210 Solliès-Pont**

**Valeur vénale : 131 200 €**

**1 - Service consultant**

COMMUNE DE SOLLIES-PONT

Affaire suivie par : F. MIELO

**2 - Date de consultation**

: 13/07/18

**Date de visite**

: 9/07/18

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 13/07/18

**3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE**

Cession de deux parcelles communales ne présentant plus d'utilité.

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

**COMMUNE DE : SOLLIES PONT**

**CADASTRE - SUPERFICIE :**

Section	Parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )	Adresse/Lieudit
AK	259	600	Devant les Senes
AK	319	529	
Total		1 129	

**NATURE - SITUATION :**

De part et d'autre du chemin de la Verte Vallée, deux terrains de configuration irrégulière et au relief prononcé, actuellement en friche.



La parcelle AK 259 sera grevée d'une servitude interdisant la construction de logement et ne pourra recevoir que des garages. La parcelle AK 319 est grevée d'une servitude de passage (accès à la parcelle AK 317 et canalisations).

#### 5. SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de Solliès-Pont
- situation d'occupation : Estimation libre de toute location ou occupation.

#### 6. URBANISME ET RESEAUX

Au PLU de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UC correspondant aux quartiers à dominante pavillonnaire.

Le secteur « c » plus particulièrement correspond à un secteur de moindre densité. Emprise maximale : 10 %. Hauteur maximale : 4,50 m (7 m sur 60 % de l'emprise).

Le bien est concerné par l'emplacement réservé n° 11 au profit de la commune «Classement dans le domaine public et élargissement du chemin ma Verte Vallée » .

Le bien est situé au sein du périmètre de captage de Sénès.

#### 7. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

Le bien a été estimé selon la méthode par comparaison au regard de l'existence d'un marché immobilier local avec des biens comparables au bien à évaluer.

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à **131 200 €**.

*Une marge de négociation de 10 % est laissée à la libre appréciation du service consultant.*

#### 8. DUREE DE VALIDITE

18 mois

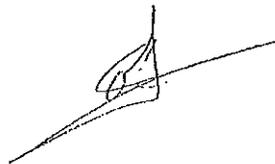
#### 9. OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

*Pour le Directeur départemental des finances publiques,*

L'Évaluatrice



Marion MATHLOUTHI  
Inspectrice des Finances Publiques





